

### Le massacre du Jardin des Halles

L'Hôtel de Ville a fait procéder le 16 février à l'abattage de 250 arbres du jardin des Halles par une soixantaine de bûcherons, en faisant protéger le chantier par plusieurs dizaines d'agents de sécurité. Tout a été terminé en une heure et demie : Bertrand Delanoë et Anne Hidalgo



savaient à quel point cette opération serait impopulaire et ont voulu en finir le plus vite possible. La démolition du Jardin Lalanne a pris plus de temps : les structures étaient plus solides que prévu... De nombreuses photos prises de chez une de nos adhérentes sont en ligne sur notre site.

Et tout ça pour quoi ? D'après le site Projetleshalles, « Beaucoup de passants découvrent la Canopée en photo pour la première fois autour des palissades et c'est amusant d'écouter leurs réactions. Il faut avouer que peu de gens la trouvent vraiment jolie. On entend beaucoup de "C'est moche, c'est curieux, c'est laid, ha c'est ça le truc qu'ils vont faire à la place !" ».

Bernard Marrey, grand prix de la critique d'architecture, publie une lettre ouverte à Bertrand Delanoë où il évoque « *cet immense parapluie que, pour votre majorité, il serait préférable d'inaugurer après les prochaines élections* ». C'est tout dire... La Ville a eu beau organiser à grands frais une exposition sur la Canopée au Pavillon de l'Arsenal et diffuser un film de propagande dans les cinémas parisiens, pas un architecte n'a consenti à faire le moindre éloge de la Canopée de Berger ou du jardin de Mangin. D'ailleurs, pourquoi la Ville n'a-t-elle pas prévu de livre d'or dans l'exposition ?

### La traversée nord-sud du jardin

Tout le quartier (travailleurs, écoliers, personnes âgées, commerçants sédentaires et du marché, usagers en général) est pénalisé par l'impossibilité de traverser le jardin dans le sens nord-sud. Le maintien de ce passage était pourtant un engagement ferme de l'Hôtel de Ville. En juin 2009, François Poupard, conseiller de Delanoë, affirmait « *A tout moment, la circulation piétonne*

*nord-sud de la rue du Pont-Neuf à la rue Montorgueil sera maintenue* ». En février 1010, cette promesse était déjà abandonnée et Dominique Hucher, chef du projet à la SemPariSeine, nous parlait désormais de l'axe Prouvaires-Cassin : « *Sur la circulation piétonne Nord-Sud, le principe énoncé précédemment est maintenu, il est simplement déporté un peu plus à l'Ouest* ». Promesse également trahie :

on nous annonce que la traversée ne sera pas rétablie avant septembre prochain. Nous siégeons au Comité de suivi de chantier et nous y avons relayé les protestations qui s'expriment de toute part. M. Hucher ne voulant rien savoir, nous avons écrit aux élus de l'Hôtel de Ville. Nous exigeons qu'une solution soit trouvée pour rétablir dans les meilleurs délais cet axe vital pour la vie du quartier.

### Sauver l'hémicycle de la Place Cassin

Pierre Colboc, célèbre architecte qui a participé à la conception du Musée d'Orsay, déplore la suppression de la place Cassin dans le projet de jardin de Mangin. Il propose une solution de compromis permettant de conserver la forme en hémicycle de la place, les deux premiers gradins de l'amphithéâtre et la Grosse Tête dans leur emprise et position actuelle, tout en intégrant cet ensemble au projet de Mangin. Sa proposition, étayée par

de nombreux croquis, est en ligne sur le site [architecturhalles.com](http://architecturhalles.com). Merci d'en prendre connaissance et si, comme nous, vous êtes séduit par cet aménagement, qui permettrait peut-être de sauver l'hémicycle de la Place Cassin, merci de signer la pétition en ligne sur [architecturhalles.com](http://architecturhalles.com). Vous pouvez également imprimer la pétition papier et la faire signer autour de vous, et nous allons organiser des séances de signatures sur le marché.

#### Vide-grenier Place René Cassin

Comme il n'y a plus de jardin, nous avons demandé l'autorisation d'organiser notre prochain vide-grenier sur la place Cassin, le **samedi 28 mai** (inscriptions le 21). Nous attendons la réponse de la Ville et de la Préfecture.

## Un chantier non surveillé

Pendant plusieurs week-ends, le chantier a été laissé sans surveillance et de nombreux visiteurs s'y sont promenés, y compris des ados et des enfants. Quelques jours plus tard, des ouvriers en tenue de cosmonautes venaient aux mêmes endroits confiner des zones amiantées et ramasser des gravats contenant de l'amiante. Nous avons obtenu que le chantier soit désormais surveillé pendant le week-end, mais aucune réponse satisfaisante



sur la gestion de l'amiante.



## Nous ne nous laisserons pas bâillonner !

En mai 2010, notre association a obtenu la suspension du permis de démolir le jardin (le Maire de Paris avait juste oublié de demander l'autorisation au Conseil de Paris de déposer ce permis !) et l'arrêt du chantier. La Ville a préparé un 2ème permis, validé cette fois par le Conseil de Paris, et elle s'est pourvue en cassation contre nous, alors que le 1er permis était devenu inutile. En décembre, le Conseil d'Etat a considéré que le Maire avait bien l'autorisation du Conseil de Paris pour le 1er permis et nous a condamnés à payer 4000 euros. Nous avons reçu l'ordre

de la Ville de payer cette somme le 16 février, jour du massacre des arbres du jardin (pure coïncidence ?).



Que signifie cet acharnement à défendre un permis inutile, sinon la volonté de nous asphyxier

financièrement ? Mais nous voulons continuer à défendre les intérêts des habitants du quartier Halles-Montorgueil et à leur apporter des informations, et nous ne nous laisserons pas bâillonner ! Nous avons envoyé les 4000 euros au Trésor Public et, grâce à votre générosité, nous avons bon espoir de réunir les sommes qui nous manquent pour faire face aux frais juridiques à venir. Pour nous soutenir, vous pouvez adresser vos chèques, à l'ordre de l'association Accomplir, à Bernard Blot, 118 rue Rambuteau 75001 Paris.

## Le nouveau règlement des terrasses

La Ville a rendu public son projet de règlement des terrasses. Au prix d'efforts acharnés du réseau « Vivre Paris ! » et avec le soutien du Maire



de 2ème Jacques Boutault, nous avons obtenu le maintien de certaines règles actuelles qui devaient être supprimées : pas de terrasses de moins de 60 cm de

large, présence obligatoire de mobilier, obligation de rentrer le mobilier la nuit, limitation des contre-terrasses à 5 m de large, interdiction des chevalets... Nous avons également obtenu la suppression des bâches en plastique. Mais nous avons perdu sur des points essentiels : règle du tiers, selon laquelle seulement un tiers du trottoir peut être accordé aux terrasses (nous avons obtenu que la Ville renonce à ajouter la mention « en principe », mais elle l'a remplacé par « en général », qui est encore plus laxiste !) et largeur minimale d'1,80 m pour les piétons, conformément au Schéma directeur d'accessibilité (la Ville se contente de 1,60 m). Nous avons aussi perdu sur le

plan du renforcement des sanctions : les PV restent à 35 euros, pas d'obligation de mettre en conformité les terrasses existantes, rien sur le refus de renouveler une terrasse en cas d'infractions répétées, pas de moyens supplémentaires pour faire respecter le règlement. Nous allons essayer d'obtenir quelques amendements, ensuite le réseau « Vivre Paris ! » envisagera sans doute des recours juridiques.

Abonnez-vous gratuitement  
à la Lettre  
contact@accomplir.asso.fr

Consultez notre site  
www.accomplir.asso.fr

Née dans le quartier des Halles en 1999, l'association ACCOMPLIR est ouverte à tous les habitants du cœur de Paris qui souhaitent agir pour mieux vivre dans ce quartier.

ACCOMPLIR est une association d'action citoyenne, indépendante de tout parti politique et sans ambition électorale.